

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le lundi 7 octobre 2019 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents :
M. Michael Byrns, conseiller siège 1
M. Gaston Vachon, conseiller siège 2
M. Jérôme Fournier, conseiller siège 3
M. Victor Boutin, conseiller siège 4
Mme Mélinda Pouliot, conseillère siège 5
M. Yves Roy, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Soucy.

Est également présente Madame Mélanie Parent, directrice générale

Résolution numéro 1910-180
Municipalité Alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE LA Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;


ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mélinda Pouliot et résolu de proclamer Frampton municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Extrait conforme
Le 8 octobre 2019



Jacques Soucy
Maire



Mélanie Parent
Directrice générale